



L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LE VERSEMENT DU DIVIDENDE ET LA REDUCTION DE CAPITAL ACTIONS

L'Assemblée Générale annuelle de Téléverbier qui s'est tenue le 8 avril 2011 à Martigny a approuvé le versement d'un dividende de CHF 1,40 par action au titre de l'exercice 2009/2010. Le paiement du dividende interviendra le vendredi 15 avril 2011.

L'Assemblée Générale a également approuvé la 7^{ème} résolution qui portait sur la réduction du capital-actions de 10%, représentant un montant de 2,1 MCHF (1,6 M€), par la diminution de la valeur nominale des actions Téléverbier qui passera de CHF 15,0 à CHF 13,5 et un remboursement aux actionnaires d'un montant de CHF 1,5 par action. Le paiement de ce remboursement (en cash) pourra intervenir mi juin 2011, une fois que le délai d'opposition des créanciers sera écoulé et que le Conseil d'Administration aura contrôlé que toutes les conditions sont remplies.

A cette date, le capital actions de Téléverbier sera fixé à CHF 18 900 000, divisé en 1 400 000 actions d'une valeur nominale de CHF 13,5, entièrement libérées.

La 8^{ème} résolution, portant sur diverses modifications des statuts, pour mettre ces derniers en conformité avec les évolutions législatives suisses depuis leur dernière révision et résultant de la réduction du capital-actions, a également été approuvée.

TELEVERBIER SA : société suisse de remontées mécaniques
Cotée sur Euronext Paris – Valeurs étrangères - Code ISIN : CH0008175645 - TVRB

Contacts :

TELEVERBIER

Mikis Reversé – Directeur Financier – Tél : 00 41 27 775 25 39 – m.reverse@televerbier.ch

ACTUS Lyon

Amalia Naveira – Relations analystes/investisseurs – Tél : 04 72 18 04 90 – anaveira@actus.fr

Marie-Claude Triquet – Relations presse – Tél : 04 72 18 04 90 – mctriquet@actus.fr